



Statistiques sur
les lésions
attribuables
au stress
en milieu
de travail

2008-2011



Parce que le Québec a besoin
de tous ses travailleurs

www.csst.qc.ca



Ce document a été préparé par le Centre de la statistique et de l'information de gestion,
Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information

Directrice de la comptabilité et de la gestion de l'information

Danielle Lamarche

Centre de la statistique et de l'information de gestion

Jacques Aubin, Directeur par intérim

Responsable du projet et réalisation

Julie Provencher, chef d'équipe

Collaboration

Sylvie Blouin, chef d'équipe

Nathalie Daigle

Impression

Imprimerie de la CSST

Conception de la page couverture

Direction des communications et des relations publiques

Le contenu peut être reproduit en tout ou en partie, à la condition que la source en soit mentionnée.

Pour tout renseignement sur le contenu, s'adresser à
la Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information
Commission de la santé et de la sécurité du travail
524, rue Bourdages
C. P. 1200, Succursale Terminus
Québec (Québec)
G1K 7E2

La forme masculine utilisée dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

© Commission de la santé et de la sécurité
du travail du Québec
Dépôt légal – 1^e trimestre 2013
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 978-2-550-67119-0 (relié)
ISBN: 978-2-550-67120-6 (PDF)

Table des matières

1. Liste des tableaux	3
2. Introduction	7
3. Population étudiée.....	8
4. Faits saillants	9
5. Tableaux statistiques.....	12
6. Annexe	46

1. Liste des tableaux

Ensemble des dossiers pour des lésions attribuables au stress en milieu de travail

Tableau 1	Nombre et fréquence relative des lésions attribuables au stress en milieu de travail selon la décision d'admissibilité et l'année de lésion	13
Tableau 2	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon le type de stress et l'année de lésion	14
Tableau 3	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon le genre d'accident ou d'exposition et l'année de lésion.....	15
Tableau 4	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon l'agent causant le stress et l'année de lésion.....	16
Tableau 5	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon la nature de la lésion et l'année de lésion	17
Tableau 6	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon la profession et l'année de lésion	18
Tableau 7	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon la direction régionale et l'année de lésion	19
Tableau 8	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon le sexe et l'année de lésion	20

Tableau 9	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon l'âge et l'année de lésion	21
Tableau 10	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées avec IRR attribuables au stress en milieu de travail selon la durée d'indemnisation et l'année de lésion	22
Tableau 11	Nombre de lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon les débours en IRR, les frais d'assistance médicale ou de réadaptation et l'année de lésion	23

Dossiers pour des lésions attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail

Tableau 12	Nombre et fréquence relative des lésions attribuables au stress aigu en milieu de travail selon la décision d'admissibilité et l'année de lésion	25
Tableau 13	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon le genre d'accident ou d'exposition et l'année de lésion.....	26
Tableau 14	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon l'agent causant le stress et l'année de lésion.....	27
Tableau 15	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon la nature de la lésion et l'année de lésion	28
Tableau 16	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon la profession et l'année de lésion	29
Tableau 17	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon la direction régionale et l'année de lésion	30

Tableau 18	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon le sexe et l'année de lésion	31
Tableau 19	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon l'âge et l'année de lésion	32
Tableau 20	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées avec IRR attribuables au stress aigu en milieu de travail selon la durée d'indemnisation et l'année de lésion	33
Tableau 21	Nombre de lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail selon les débours en IRR, les frais d'assistance médicale ou de réadaptation et l'année de lésion	34

Dossiers pour des lésions attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail

Tableau 22	Nombre et fréquence relative des lésions attribuables au stress chronique en milieu de travail selon la décision d'admissibilité et l'année de lésion	36
Tableau 23	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon le genre d'accident ou d'exposition et l'année de lésion.....	37
Tableau 24	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon l'agent causant le stress et l'année de lésion.....	38
Tableau 25	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon la nature de la lésion et l'année de lésion	39
Tableau 26	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon la profession et l'année de lésion.....	40

Tableau 27	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon la direction régionale et l'année de lésion	41
Tableau 28	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon le sexe et l'année de lésion	42
Tableau 29	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon l'âge et l'année de lésion	43
Tableau 30	Nombre et fréquence relative des lésions acceptées avec IRR attribuables au stress chronique en milieu de travail selon la durée d'indemnisation et l'année de lésion	44
Tableau 31	Nombre de lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail selon les débours en IRR, les frais d'assistance médicale ou de réadaptation et l'année de lésion	45

2. Introduction

Cette publication vise à documenter les lésions attribuables au stress en milieu de travail sous les aspects administratif, médical et socio-économique, dans un souci de qualité et d'uniformité des informations transmises sur le sujet. Les données qu'elle contient sont tirées des banques informationnelles de la CSST.

Ce document est né d'un besoin grandissant de statistiques diverses sur les lésions attribuables au stress en milieu de travail. En juin 2004 entrait en vigueur la Loi modifiant la Loi sur les normes du travail (LNT) et d'autres dispositions législatives. Cette loi introduit des dispositions en matière de harcèlement psychologique. La CSST, à titre d'organisme concerné, doit rendre compte au ministre du Travail de l'évolution des conditions de travail (lésions professionnelles) spécifiques à toute forme de harcèlement psychologique au travail.

Auparavant, l'information transmise sur les lésions psychiques était basée sur des données qui ne permettaient pas de définir clairement ce type de lésions, pas plus d'en préciser la nature ou les causes ni de tracer un portrait complet de la situation. C'est pourquoi les données relatives à l'année 2005 et aux années subséquentes ne sont pas comparables à celles des années antérieures.

Le document comporte trois parties. La première présente la population étudiée, la deuxième, les faits saillants tirés des données statistiques et la troisième, des données statistiques réparties dans 31 tableaux. Enfin, une annexe technique précise certains détails concernant l'extraction des données.

3. Population étudiée

Les données sur les lésions attribuables au stress en milieu de travail portent plus particulièrement sur les éléments suivants : le nombre de lésions, la durée d'indemnisation, l'indemnité de remplacement du revenu (IRR) versée au travailleur, la nature de la lésion et la situation socio-économique des travailleurs. Aux fins de présentation, l'âge entier moyen est calculé en ne retenant que les années complètes seulement. Les lésions retenues sont survenues entre 2008 et 2011 et sont observées au 31 décembre de l'année suivant leur survenue. Ainsi, toutes ces statistiques sont le reflet du dossier dans les banques informationnelles de la CSST à cette date.

Les tableaux statistiques se partagent en trois groupes : toutes les catégories de dossiers, les dossiers pour des lésions attribuables au stress aigu en milieu de travail découlant d'un événement traumatique (décès, accident grave, vol à main armée, violence physique, menaces de mort, etc.) et, finalement, les dossiers pour des lésions attribuables au stress chronique en milieu de travail résultant d'un stress qui se poursuit sur une longue période (harcèlement au travail, stress lié à la tâche et à l'organisation du travail, etc.). Le jumelage du siège et de la nature de la lésion détermine les lésions attribuables au stress en milieu de travail. Pour une description exhaustive et détaillée des différents types de stress, le lecteur pourra consulter l'annexe.

4. Faits saillants

Ensemble des dossiers pour des lésions attribuables au stress en milieu de travail

De 2008 à 2011, l'évolution des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail se présente comme suit : une diminution de 15,7 % pour les années 2008 à 2009, suivi d'une baisse de 0,1 % pour 2009 à 2010 et d'une hausse de 3,7 % pour 2010 à 2011. Cela se traduit par une baisse globale de 12,7 % sur la période (Tableau 1).

Des 1 077 lésions acceptées en 2011, 928 (86,2 %) sont attribuables au stress aigu et 142 (13,2 %) sont attribuables au stress chronique. Pour la période présentée, les lésions acceptées attribuables au stress aigu sont à la baisse de 9,6 %, passant de 1 026 en 2008 à 928 en 2011. Enfin, les lésions acceptées attribuables au stress chronique sont, quant à elles, en baisse de 27,9 %, passant de 197 en 2008 à 142 en 2011 (Tableau 2).

De 2008 à 2011, plus des deux tiers des lésions attribuables au stress en milieu de travail (73,7 %) correspondaient à l'un des quatre genres d'accident ou d'exposition suivants : *exposition à un événement traumatisant* (40,1 %), *menace armée* (13,8 %), *Coups, coups de pied, volée de coups* (10,0 %) ou *menace verbale* (9,9 %) (Tableau 3).

En 2011, l'agent causal le plus fréquent est la *réaction au traumatisme* (38,0 % des cas), une proportion relativement stable sur la période présentée. Les agents *client, tiers et collègues, ex-collègues* suivent en importance avec respectivement 19,5 %, 18,9 % et 6,9 % (Tableau 4).

En ce qui concerne la nature de la lésion, le *choc nerveux (stress post-traumatique)* est le premier en importance avec une proportion de 64,1 % en 2011, en hausse sur la période étudiée. Sa proportion est passée de 61,6 % en 2008 à 64,1 % en 2011. Le *trouble d'adaptation* est la seconde nature en importance et sa proportion est à la hausse, étant passée de 17,8 % en 2008 à 18,5 % en 2011. Quant à l'*anxiété, stress, troubles névrotiques*, cette nature est troisième en importance avec 12,5 % des cas en 2011, une proportion à la baisse passant de 16,5 % en 2008 à 12,5 % en 2011 (Tableau 5).

En 2011, la profession *conducteurs d'autobus* est au premier rang pour une lésion attribuable au stress en milieu de travail, avec 10,5 % des lésions acceptées. Suivent les professions *infirmiers et personnel spécialisé des soins infirmiers* et *caissiers*, avec respectivement 9,1 % et 7,1 % des cas de 2011. Notons par ailleurs que la profession *agents police, détectives police officielle* a subi une hausse importante entre 2008 et 2011, passant de 3,5 % à 6,1 % (Tableau 6).

De 2008 à 2011, les lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail touchent des femmes dans une proportion de 54,3 % et cette proportion est relativement stable sur la période étudiée. En 2011, l'âge entier moyen des femmes présentant ce type de lésion est de 38 ans, comparativement à 41 ans chez les hommes (Tableaux 8 et 9).

Les lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail représentent 1,47 % de l'ensemble des lésions avec IRR en 2011. Elles ont entraîné une absence de 90 jours ou moins dans 56,1 % des cas, et une absence de plus de 1 an dans 16,8 % des cas. Cela se traduit par une durée d'absence moyenne de 150,6 jours et par des débours en IRR moyens de 11 243 \$ (Tableaux 10 et 11).

Dossiers pour des lésions attribuables au stress aigu en milieu de travail

De 2008 à 2011, le nombre de lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail baisse d'abord de 15,2 % en 2009, puis augmente légèrement en 2010 de 0,8 % et de 5,8 % en 2011. Pour l'ensemble de la période, cela représente une diminution globale de 9,6 % (Tableau 12).

De 2008 à 2011, près de 87,0 % des lésions attribuables au stress aigu en milieu de travail correspondaient à l'un des quatre genres d'accident ou d'exposition suivants : *exposition à un événement traumatisant* (47,2 %), *menace armée* (16,2 %), *coups, coups de pied, volée de coups* (11,8 %) ou *menace verbale* (11,7 %) (Tableau 13).

En 2011, l'agent causal le plus fréquent est la *réaction au traumatisme* (44,0 % des cas), suivi des agents *client* et *tiers* avec respectivement 21,2 % et 19,6 % (Tableau 14).

En ce qui concerne la nature de la lésion, le *choc nerveux (stress post-traumatique)* est le premier en importance avec une proportion de 72,5 % en 2011. Le *trouble d'adaptation* est la seconde nature en importance et l'*anxiété, stress, troubles névrotiques* est la troisième en importance avec des proportions respectives de 13,4 % et de 12,2 % (Tableau 15).

La profession *conducteurs d'autobus* est au premier rang pour une lésion attribuable au stress aigu en milieu de travail avec 11,6 % des lésions acceptées en 2011. En 2011, ce sont les professions *infirmiers et personnel spécialisé en soins infirmiers, caissiers* ainsi que *agents police, détectives police officielle* qui suivent en importance avec respectivement 9,9 %, 8,0 % et 6,3 % des cas (Tableau 16).

De 2008 à 2011, les lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail touchaient des femmes dans 52,6 % des cas (Tableau 18).

Les lésions acceptées attribuables au stress aigu en milieu de travail, qui représentent 1,26 % de l'ensemble des lésions avec IRR en 2011, ont entraîné une absence moyenne de 137,4 jours et des débours en IRR moyens de 9 974 \$ (Tableaux 20 et 21).

Dossiers pour des lésions attribuables au stress chronique en milieu de travail

En 2011, le nombre de lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail est relativement peu élevé. Il représente seulement 13,2 % de l'ensemble des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail et est en baisse de 27,9 % pour la période de 2008 à 2011, soit 197 lésions en 2008 et 142 en 2011 (Tableaux 2 et 22).

De 2008 à 2011, les lésions attribuables au stress chronique en milieu de travail correspondent principalement aux genres d'accident ou d'exposition suivants : *harcèlement psychologique* (33,8 %), *autre stress* (21,4 %) et *organisation du travail* (20,3 %) (Tableau 23).

En 2011, le *supérieur* est l'agent causal le plus fréquent (41,5 % des cas). L'agent causal *collègues, ex-collègues* suit avec 28,9 % et l'agent *tiers* avec 14,8 % (Tableau 24).

De 2008 à 2011, le *trouble d'adaptation* est la première nature en importance (55,5 % des cas). Les natures *état dépressif, anxiété, stress, troubles névrotiques*, puis *choc nerveux (stress post-traumatique)* complètent le tableau avec des taux respectifs de 20,6 %, 16,1 % et 7,8 % (Tableau 25).

Les lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail se répartissent sur plusieurs professions, si bien qu'aucune ne se démarque de façon significative sur la période 2008-2011. Ainsi, les professions *autre personnel administratif et travailleurs assimilés, autres enseignants et personnel assimilé, directeurs, administrateurs et personnel assimilé, infirmiers et personnel spécialisé des soins infirmiers et manœuvres manutentionnaires et travailleurs assimilés* regroupent respectivement 7,7 %, 7,1 %, 6,6 %, 4,8 % et 4,1 % des lésions acceptées de 2008 à 2011 (Tableau 26).

De 2008 à 2011, près des deux tiers (64,4%) des lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail touchent des femmes, et cette proportion est relativement stable pour la période. Les lésions acceptées attribuables au stress chronique semblent affecter davantage les personnes de 40 ans et plus que les lésions attribuables au stress aigu, qui sont davantage réparties entre les groupes d'âge. En 2011, les lésions acceptées attribuables au stress chronique touchent des personnes de 40 ans et plus dans une proportion de 64,1 % alors que les lésions attribuables au stress aigu les touchent pour près de la moitié (47,1 %) (Tableaux 19, 28 et 29).

En 2011, les lésions acceptées attribuables au stress chronique en milieu de travail représentent une infime partie (0,20 %) de l'ensemble des lésions avec IRR. Cependant, elles entraînent un nombre de jours d'absence important, soit 238,9 jours en moyenne, et des débours en IRR moyens de 19 623 \$ (Tableaux 30 et 31).

Tableaux statistiques

Ensemble des dossiers

pour des lésions attribuables au stress en milieu de travail

Tableau 1

Nombre et fréquence relative des lésions attribuables au stress en milieu de travail selon la décision d'admissibilité et l'année de lésion

Décision d'admissibilité	2008		2009		2010		2011	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Demande acceptée	1 234	41,5 %	1 040	38,8 %	1 039	36,9 %	1 077	37,7 %
Autre*	1 737	58,5 %	1 641	61,2 %	1 775	63,1 %	1 783	62,3 %
Total	2 971	100,0 %	2 681	100,0 %	2 814	100,0 %	2 860	100,0 %

* Comprend les demandes refusées et les demandes en suspens ou en attente d'une décision.

Tableau 2

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon le type de stress et l'année de lésion

Type de stress	2008		2009		2010		2011	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Stress aigu	1 026	83,1 %	870	83,7 %	877	84,4 %	928	86,2 %
Stress chronique	197	16,0 %	162	15,6 %	150	14,4 %	142	13,2 %
Indéterminé	11	0,9 %	8	0,8 %	12	1,2 %	7	0,6 %
Total	1 234	100,0 %	1 040	100,0 %	1 039	100,0 %	1 077	100,0 %

Note:

- Un stress aigu est un événement traumatique tel qu'un décès, un accident grave, un vol à main armée, la violence physique, des menaces de mort, etc.
- Un stress chronique est un stress qui se poursuit sur une longue période, par exemple le harcèlement au travail, le stress lié à la tâche et à l'organisation du travail, etc.

Tableau 3

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon le genre d'accident ou d'exposition et l'année de lésion

Genre d'accident ou d'exposition	2008		2009		2010		2011	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Accident de transport	3	0,2 %	1	0,1 %	1	0,1 %	1	0,1 %
Agression sexuelle, viol	15	1,2 %	13	1,3 %	18	1,7 %	14	1,3 %
Attaque par des animaux	1	0,1 %	5	0,5 %	1	0,1 %	3	0,3 %
Autre stress	43	3,5 %	36	3,5 %	28	2,7 %	37	3,4 %
Autres types de voies de fait	76	6,2 %	45	4,3 %	43	4,1 %	59	5,5 %
Autres voies de fait et acte violent	0	0,0 %	1	0,1 %	3	0,3 %	4	0,4 %
Bousculade,pincement,coup ongles,torsion	28	2,3 %	26	2,5 %	40	3,8 %	22	2,0 %
Coups de couteau	3	0,2 %	1	0,1 %	4	0,4 %	0	0,0 %
Coups de feu	8	0,6 %	12	1,2 %	4	0,4 %	24	2,2 %
Coups, coups de pied, volée de coups	110	8,9 %	105	10,1 %	104	10,0 %	118	11,0 %
Exposition à un événement traumatisant	495	40,1 %	427	41,1 %	430	41,4 %	409	38,0 %
Feu ou explosion	1	0,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Harcèlement psychologique	70	5,7 %	65	6,3 %	45	4,3 %	41	3,8 %
Harcèlement sexuel	16	1,3 %	8	0,8 %	13	1,3 %	6	0,6 %
Menace armée	174	14,1 %	133	12,8 %	135	13,0 %	162	15,0 %
Menace verbale	115	9,3 %	107	10,3 %	100	9,6 %	111	10,3 %
Morsure	4	0,3 %	0	0,0 %	4	0,4 %	5	0,5 %
Organisation du travail	39	3,2 %	27	2,6 %	30	2,9 %	36	3,3 %
Relations de travail conflictuelles	31	2,5 %	26	2,5 %	34	3,3 %	23	2,1 %
Autres genres	2	0,2 %	2	0,2 %	2	0,2 %	2	0,2 %
Total	1 234	100,0 %	1 040	100,0 %	1 039	100,0 %	1 077	100,0 %

Tableau 4

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon l'agent causant le stress et l'année de lésion

Agent causant le stress	2008		2009		2010		2011	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Animaux et mammifères	1	0,1 %	5	0,5 %	1	0,1 %	3	0,3 %
Armes à feu	0	0,0 %	1	0,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Client	193	15,6 %	178	17,1 %	164	15,8 %	210	19,5 %
Collègues, ex-collègues	92	7,5 %	53	5,1 %	82	7,9 %	74	6,9 %
Réaction au traumatisme *	493	40,0 %	426	41,0 %	430	41,4 %	409	38,0 %
Étudiant	42	3,4 %	28	2,7 %	31	3,0 %	19	1,8 %
Groupe de collègues	5	0,4 %	8	0,8 %	6	0,6 %	2	0,2 %
Patient, résident d'établissement de santé	66	5,3 %	74	7,1 %	72	6,9 %	71	6,6 %
Pers. autre que le trav. blessé, malade, np	1	0,1 %	0	0,0 %	1	0,1 %	0	0,0 %
Pers. autre que trav. blessé, malade, nca	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	2	0,2 %
Prisonnier	16	1,3 %	15	1,4 %	9	0,9 %	15	1,4 %
Subalterne	6	0,5 %	3	0,3 %	6	0,6 %	1	0,1 %
Supérieur	106	8,6 %	78	7,5 %	75	7,2 %	63	5,8 %
Tiers	206	16,7 %	167	16,1 %	158	15,2 %	204	18,9 %
Véhicules	3	0,2 %	1	0,1 %	1	0,1 %	1	0,1 %
Autres agents	4	0,3 %	3	0,3 %	3	0,3 %	3	0,3 %
Total	1 234	100,0 %	1 040	100,0 %	1 039	100,0 %	1 077	100,0 %

* Réaction consécutive à l'exposition à un événement traumatisant.

Tableau 5

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon la nature de la lésion et l'année de lésion

Nature de la lésion	2008		2009		2010		2011	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Anxiété, stress, troub. névro., np	203	16,5 %	184	17,7 %	177	17,0 %	135	12,5 %
Burn out (syndrome d'épuisement professionnel)	0	0,0 %	2	0,2 %	2	0,2 %	1	0,1 %
Choc nerveux (stress post-traumatique)	760	61,6 %	619	59,5 %	611	58,8 %	690	64,1 %
État dépressif	51	4,1 %	37	3,6 %	45	4,3 %	52	4,8 %
Trouble d'adaptation	220	17,8 %	198	19,0 %	204	19,6 %	199	18,5 %
Total	1 234	100,0 %	1 040	100,0 %	1 039	100,0 %	1 077	100,0 %

Tableau 6

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon la profession et l'année de lésion

Profession	2008		2009		2010		2011	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Agents police, détectives police offic.	43	3,5 %	61	5,9 %	36	3,5 %	66	6,1 %
Autre pers. médical, tech. santé	19	1,5 %	10	1,0 %	14	1,3 %	22	2,0 %
Autre personnel administratif et trav. ass.	55	4,5 %	67	6,4 %	63	6,1 %	58	5,4 %
Autres enseignants et pers. assimilé	55	4,5 %	38	3,7 %	46	4,4 %	38	3,5 %
Autres manutentionnaires, trav. assimilés, nca	11	0,9 %	7	0,7 %	8	0,8 %	4	0,4 %
Autres personnel d'exploitation des transports	13	1,1 %	10	1,0 %	22	2,1 %	17	1,6 %
Autres trav. spécialisés serv. protection	18	1,5 %	6	0,6 %	8	0,8 %	12	1,1 %
Caissiers	76	6,2 %	52	5,0 %	59	5,7 %	76	7,1 %
Camionneurs	41	3,3 %	23	2,2 %	35	3,4 %	30	2,8 %
Conducteurs d'autobus	114	9,2 %	104	10,0 %	111	10,7 %	113	10,5 %
Directeurs, administrateurs et pers. ass.	31	2,5 %	18	1,7 %	24	2,3 %	33	3,1 %
Éducateurs de personnes inadaptées	35	2,8 %	34	3,3 %	27	2,6 %	39	3,6 %
Gardiens et agents de sécurité	71	5,8 %	30	2,9 %	33	3,2 %	41	3,8 %
Infirmiers et pers. spéc. soins infirmiers	108	8,8 %	94	9,0 %	86	8,3 %	98	9,1 %
Manoeuvres manutentionnaires et ta, nca	45	3,6 %	22	2,1 %	21	2,0 %	34	3,2 %
Personnel exploitation métro et tramway	17	1,4 %	8	0,8 %	9	0,9 %	7	0,6 %
Trav. spéc. aliments, boissons, serv. conn.	29	2,4 %	26	2,5 %	24	2,3 %	17	1,6 %
Trav. spéc. fabr., montage, réparation	20	1,6 %	16	1,5 %	11	1,1 %	12	1,1 %
Trav. spéc. sciences phys. et sociales	41	3,3 %	34	3,3 %	31	3,0 %	28	2,6 %
Travailleurs du bâtiment	14	1,1 %	16	1,5 %	16	1,5 %	15	1,4 %
Travailleurs industries de transformation	13	1,1 %	9	0,9 %	10	1,0 %	12	1,1 %
Travailleurs spécialisés dans la vente	58	4,7 %	45	4,3 %	48	4,6 %	50	4,6 %
Usineurs, travailleurs secteurs connexes	6	0,5 %	2	0,2 %	2	0,2 %	4	0,4 %
Autres professions	301	24,4 %	308	29,6 %	295	28,4 %	251	23,3 %
Total	1 234	100,0 %	1 040	100,0 %	1 039	100,0 %	1 077	100,0 %

Tableau 7

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon la direction régionale et l'année de lésion

Direction régionale	2008		2009		2010		2011	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Abitibi-Témiscamingue	21	1,7 %	23	2,2 %	20	1,9 %	15	1,4 %
Bas-Saint-Laurent	27	2,2 %	25	2,4 %	9	0,9 %	12	1,1 %
Capitale-Nationale	102	8,3 %	103	9,9 %	92	8,9 %	78	7,2 %
Chaudière-Appalaches	30	2,4 %	40	3,8 %	36	3,5 %	20	1,9 %
Côte-Nord	25	2,0 %	21	2,0 %	13	1,3 %	21	1,9 %
Estrie	29	2,4 %	25	2,4 %	42	4,0 %	31	2,9 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	15	1,2 %	12	1,2 %	9	0,9 %	10	0,9 %
Île-de-Montréal	312	25,3 %	238	22,9 %	264	25,4 %	251	23,3 %
Lanaudière	121	9,8 %	110	10,6 %	119	11,5 %	116	10,8 %
Laurentides	137	11,1 %	100	9,6 %	103	9,9 %	116	10,8 %
Laval	72	5,8 %	58	5,6 %	76	7,3 %	82	7,6 %
Longueuil	91	7,4 %	80	7,7 %	55	5,3 %	71	6,6 %
Mauricie et Centre-du-Québec	68	5,5 %	45	4,3 %	53	5,1 %	57	5,3 %
Outaouais	39	3,2 %	25	2,4 %	30	2,9 %	41	3,8 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	20	1,6 %	36	3,5 %	22	2,1 %	28	2,6 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	33	2,7 %	32	3,1 %	38	3,7 %	42	3,9 %
Valleyfield	41	3,3 %	28	2,7 %	35	3,4 %	45	4,2 %
Yamaska	51	4,1 %	39	3,8 %	23	2,2 %	41	3,8 %
Total	1 234	100,0 %	1 040	100,0 %	1 039	100,0 %	1 077	100,0 %

Tableau 8

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon le sexe et l'année de lésion

Sexe	2008		2009		2010		2011	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Femme	656	53,2 %	557	53,6 %	582	56,0 %	589	54,7 %
Homme	578	46,8 %	483	46,4 %	457	44,0 %	488	45,3 %
Total	1 234	100,0 %	1 040	100,0 %	1 039	100,0 %	1 077	100,0 %

Tableau 9

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail selon l'âge et l'année de lésion

Âge au moment de la lésion	2008		2009		2010		2011	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Moins de 20 ans	38	3,1 %	38	3,7 %	27	2,6 %	37	3,4 %
20 à 24 ans	98	7,9 %	82	7,9 %	93	9,0 %	91	8,4 %
25 à 29 ans	136	11,0 %	135	13,0 %	105	10,1 %	128	11,9 %
30 à 34 ans	163	13,2 %	147	14,1 %	131	12,6 %	146	13,6 %
35 à 39 ans	146	11,8 %	129	12,4 %	128	12,3 %	143	13,3 %
40 à 44 ans	190	15,4 %	131	12,6 %	127	12,2 %	135	12,5 %
45 à 49 ans	171	13,9 %	150	14,4 %	173	16,7 %	156	14,5 %
50 à 54 ans	161	13,0 %	122	11,7 %	138	13,3 %	120	11,1 %
55 à 59 ans	106	8,6 %	75	7,2 %	91	8,8 %	91	8,4 %
60 ans ou plus	25	2,0 %	31	3,0 %	26	2,5 %	30	2,8 %
Total	1 234	100,0 %	1 040	100,0 %	1 039	100,0 %	1 077	100,0 %

Sexe	2008		2009		2010		2011	
	Âge entier moyen		Âge entier moyen		Âge entier moyen		Âge entier moyen	
Femme	39		38		39		38	
Homme	40		41		42		41	

Tableau 10

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées avec IRR* attribuables au stress en milieu de travail selon la durée d'indemnisation et l'année de lésion

Durée d'indemnisation	2008		2009		2010		2011	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
14 jours ou moins	270	22,8 %	247	24,6 %	210	21,2 %	246	24,0 %
15 à 30 jours	148	12,5 %	116	11,5 %	119	12,0 %	127	12,4 %
31 à 90 jours	241	20,4 %	227	22,6 %	226	22,9 %	201	19,6 %
91 à 120 jours	66	5,6 %	57	5,7 %	48	4,9 %	61	6,0 %
121 à 180 jours	97	8,2 %	68	6,8 %	89	9,0 %	106	10,4 %
181 à 365 jours	142	12,0 %	104	10,3 %	109	11,0 %	110	10,8 %
Plus de 1 an	219	18,5 %	186	18,5 %	188	19,0 %	172	16,8 %
Total	1 183	100,0 %	1 005	100,0 %	989	100,0 %	1 023	100,0 %

Durée moyenne (en jours)	2008		2009		2010		2011	
	161,1		157,7		164,3		150,6	

Ensemble des lésions	2008		2009		2010		2011	
	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **
Acceptées avec IRR	82 850	1,43 %	70 968	1,42 %	70 020	1,41 %	69 366	1,47 %

* Indemnité de remplacement du revenu.

** (Nombre total des lésions attribuables au stress en milieu de travail / ensemble des lésions) x 100.

Tableau 11

Nombre de lésions acceptées attribuables au stress en milieu de travail
selon les débours en IRR, les frais d'assistance médicale ou de réadaptation et l'année de lésion

Lésions avec IRR

Année de la lésion	Nombre	Débours en IRR	Débours moyens en IRR
2008	1 183	13 963 785 \$	11 804 \$
2009	1 005	11 101 697 \$	11 046 \$
2010	989	12 045 615 \$	12 180 \$
2011	1 023	11 501 196 \$	11 243 \$

Lésions avec frais d'assistance médicale ou de réadaptation

Année de la lésion	Nombre	Total des frais	Frais moyens
2008	1 176	2 303 442 \$	1 959 \$
2009	980	1 977 925 \$	2 018 \$
2010	982	2 251 600 \$	2 293 \$
2011	1 028	2 272 707 \$	2 211 \$

**Dossiers pour des lésions attribuables
au STRESS AIGU en milieu de travail**

Tableau 12

Nombre et fréquence relative des lésions attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon la décision d'admissibilité et l'année de lésion

Décision d'admissibilité	2008		2009		2010		2011	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Demande acceptée	1 026	76,9 %	870	74,8 %	877	72,3 %	928	73,5 %
Autre*	309	23,1 %	293	25,2 %	336	27,7 %	334	26,5 %
Total	1 335	100,0 %	1 163	100,0 %	1 213	100,0 %	1 262	100,0 %

* Comprend les demandes refusées et les demandes en suspens ou en attente d'une décision.

Note:

- Un stress aigu est un événement traumatique tel qu'un décès, un accident grave, un vol à main armée, la violence physique, des menaces de mort, etc.

Tableau 13

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon le genre d'accident ou d'exposition et l'année de lésion

Genre d'accident ou d'exposition	2008		2009		2010		2011	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Accident de transport	2	0,2 %	1	0,1 %	1	0,1 %	0	0,0 %
Agression sexuelle, viol	15	1,5 %	13	1,5 %	18	2,1 %	14	1,5 %
Attaque par des animaux	1	0,1 %	5	0,6 %	1	0,1 %	3	0,3 %
Autre stress	2	0,2 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Autres types de voies de fait	74	7,2 %	45	5,2 %	42	4,8 %	59	6,4 %
Autres voies de fait et acte violent	0	0,0 %	1	0,1 %	0	0,0 %	1	0,1 %
Bousculade,pincement,coup ongles,torsion	28	2,7 %	26	3,0 %	39	4,4 %	22	2,4 %
Coups de couteau	3	0,3 %	1	0,1 %	4	0,5 %	0	0,0 %
Coups de feu	8	0,8 %	12	1,4 %	4	0,5 %	24	2,6 %
Coups, coups de pied, volée de coups	110	10,7 %	105	12,1 %	104	11,9 %	118	12,7 %
Exposition à un événement traumatisant	491	47,9 %	422	48,5 %	427	48,7 %	408	44,0 %
Menace armée	173	16,9 %	133	15,3 %	133	15,2 %	162	17,5 %
Menace verbale	115	11,2 %	106	12,2 %	100	11,4 %	111	12,0 %
Morsure	4	0,4 %	0	0,0 %	4	0,5 %	5	0,5 %
Autres genres	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,1 %
Total	1 026	100,0 %	870	100,0 %	877	100,0 %	928	100,0 %

Tableau 14

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon l'agent causant le stress et l'année de lésion

Agent causant le stress	2008		2009		2010		2011	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Animaux et mammifères	1	0,1 %	5	0,6 %	1	0,1 %	3	0,3 %
Armes à feu	0	0,0 %	1	0,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Client	182	17,7 %	155	17,8 %	155	17,7 %	197	21,2 %
Collègues, ex-collègues	39	3,8 %	21	2,4 %	35	4,0 %	33	3,6 %
Réaction au traumatisme *	489	47,7 %	422	48,5 %	426	48,6 %	408	44,0 %
Étudiant	33	3,2 %	24	2,8 %	24	2,7 %	15	1,6 %
Groupe de collègues	0	0,0 %	1	0,1 %	1	0,1 %	0	0,0 %
Patient, résident d'établissement de santé	60	5,8 %	70	8,0 %	70	8,0 %	69	7,4 %
Pers. autre que trav. blessé, malade, nca	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,1 %
Prisonnier	14	1,4 %	13	1,5 %	8	0,9 %	13	1,4 %
Subalterne	2	0,2 %	1	0,1 %	3	0,3 %	1	0,1 %
Supérieur	17	1,7 %	4	0,5 %	9	1,0 %	4	0,4 %
Tiers	185	18,0 %	152	17,5 %	143	16,3 %	182	19,6 %
Véhicules	2	0,2 %	1	0,1 %	1	0,1 %	0	0,0 %
Autres agents	2	0,2 %	0	0,0 %	1	0,1 %	2	0,2 %
Total	1 026	100,0 %	870	100,0 %	877	100,0 %	928	100,0 %

* Réaction consécutive à l'exposition à un événement traumatisant.

Tableau 15**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon la nature de la lésion et l'année de lésion**

Nature de la lésion	2008		2009		2010		2011	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Anxiété, stress, troub. névro., np	162	15,8 %	154	17,7 %	153	17,4 %	113	12,2 %
Choc nerveux (stress post-traumatique)	742	72,3 %	603	69,3 %	597	68,1 %	673	72,5 %
État dépressif	9	0,9 %	15	1,7 %	7	0,8 %	18	1,9 %
Trouble d'adaptation	113	11,0 %	98	11,3 %	120	13,7 %	124	13,4 %
Total	1 026	100,0 %	870	100,0 %	877	100,0 %	928	100,0 %

Tableau 16

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon la profession et l'année de lésion

Profession	2008		2009		2010		2011	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Agents police, détectives police offic.	40	3,9 %	53	6,1 %	32	3,6 %	58	6,3 %
Autre pers. médical, tech. santé	15	1,5 %	5	0,6 %	9	1,0 %	13	1,4 %
Autre personnel administratif et trav. ass.	43	4,2 %	56	6,4 %	46	5,2 %	45	4,8 %
Autres enseignants et pers. assimilé	42	4,1 %	29	3,3 %	31	3,5 %	27	2,9 %
Autres manutentionnaires, trav. assimilés, nca	10	1,0 %	7	0,8 %	7	0,8 %	2	0,2 %
Autres personnel d'exploitation des transports	12	1,2 %	10	1,1 %	22	2,5 %	17	1,8 %
Autres trav. spécialisés serv. protection	18	1,8 %	5	0,6 %	8	0,9 %	12	1,3 %
Caissiers	72	7,0 %	51	5,9 %	55	6,3 %	74	8,0 %
Camionneurs	39	3,8 %	21	2,4 %	35	4,0 %	29	3,1 %
Conducteurs d'autobus	109	10,6 %	101	11,6 %	106	12,1 %	108	11,6 %
Directeurs, administrateurs et pers. ass.	18	1,8 %	8	0,9 %	12	1,4 %	23	2,5 %
Éducateurs de personnes inadaptées	30	2,9 %	30	3,4 %	25	2,9 %	38	4,1 %
Gardiens et agents de sécurité	66	6,4 %	27	3,1 %	29	3,3 %	38	4,1 %
Infirmiers et pers. spéc. soins infirmiers	93	9,1 %	85	9,8 %	81	9,2 %	92	9,9 %
Manoeuvres manutentionnaires et ta, nca	34	3,3 %	17	2,0 %	14	1,6 %	29	3,1 %
Personnel exploitation métro et tramway	14	1,4 %	8	0,9 %	9	1,0 %	7	0,8 %
Trav. spéc. aliments, boissons, serv. conn.	23	2,2 %	20	2,3 %	20	2,3 %	14	1,5 %
Trav. spéc. fabr., montage, réparation	11	1,1 %	11	1,3 %	7	0,8 %	10	1,1 %
Trav. spéc. sciences phys. et sociales	36	3,5 %	29	3,3 %	24	2,7 %	25	2,7 %
Travailleurs du bâtiment	13	1,3 %	12	1,4 %	15	1,7 %	13	1,4 %
Travailleurs industries de transformation	10	1,0 %	8	0,9 %	6	0,7 %	8	0,9 %
Travailleurs spécialisés dans la vente	51	5,0 %	40	4,6 %	44	5,0 %	46	5,0 %
Usineurs, travailleurs secteurs connexes	5	0,5 %	2	0,2 %	2	0,2 %	4	0,4 %
Autres professions	222	21,6 %	235	27,0 %	238	27,1 %	196	21,1 %
Total	1 026	100,0 %	870	100,0 %	877	100,0 %	928	100,0 %

Tableau 17

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon la direction régionale et l'année de lésion

Direction régionale	2008		2009		2010		2011	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Abitibi-Témiscamingue	18	1,8 %	22	2,5 %	18	2,1 %	12	1,3 %
Bas-Saint-Laurent	23	2,2 %	19	2,2 %	7	0,8 %	9	1,0 %
Capitale-Nationale	89	8,7 %	88	10,1 %	87	9,9 %	69	7,4 %
Chaudière-Appalaches	27	2,6 %	35	4,0 %	30	3,4 %	15	1,6 %
Côte-Nord	23	2,2 %	17	2,0 %	10	1,1 %	16	1,7 %
Estrie	18	1,8 %	19	2,2 %	33	3,8 %	24	2,6 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	12	1,2 %	5	0,6 %	3	0,3 %	5	0,5 %
Île-de-Montréal	276	26,9 %	214	24,6 %	231	26,3 %	225	24,2 %
Lanaudière	97	9,5 %	92	10,6 %	100	11,4 %	101	10,9 %
Laurentides	113	11,0 %	82	9,4 %	84	9,6 %	97	10,5 %
Laval	55	5,4 %	45	5,2 %	65	7,4 %	66	7,1 %
Longueuil	78	7,6 %	69	7,9 %	49	5,6 %	68	7,3 %
Mauricie et Centre-du-Québec	51	5,0 %	34	3,9 %	44	5,0 %	50	5,4 %
Outaouais	22	2,1 %	16	1,8 %	23	2,6 %	33	3,6 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	15	1,5 %	27	3,1 %	18	2,1 %	27	2,9 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	28	2,7 %	27	3,1 %	32	3,6 %	38	4,1 %
Valleyfield	33	3,2 %	23	2,6 %	27	3,1 %	33	3,6 %
Yamaska	48	4,7 %	36	4,1 %	16	1,8 %	40	4,3 %
Total	1 026	100,0 %	870	100,0 %	877	100,0 %	928	100,0 %

Tableau 18

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon le sexe et l'année de lésion

Sexe	2008		2009		2010		2011	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Femme	521	50,8 %	450	51,7 %	480	54,7 %	496	53,4 %
Homme	505	49,2 %	420	48,3 %	397	45,3 %	432	46,6 %
Total	1 026	100,0 %	870	100,0 %	877	100,0 %	928	100,0 %

Tableau 19**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon l'âge et l'année de lésion**

Âge au moment de la lésion	2008		2009		2010		2011	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Moins de 20 ans	36	3,5 %	38	4,4 %	27	3,1 %	35	3,8 %
20 à 24 ans	86	8,4 %	76	8,7 %	87	9,9 %	86	9,3 %
25 à 29 ans	114	11,1 %	120	13,8 %	92	10,5 %	115	12,4 %
30 à 34 ans	142	13,8 %	114	13,1 %	114	13,0 %	134	14,4 %
35 à 39 ans	113	11,0 %	108	12,4 %	107	12,2 %	121	13,0 %
40 à 44 ans	151	14,7 %	106	12,2 %	96	10,9 %	110	11,9 %
45 à 49 ans	138	13,5 %	117	13,4 %	140	16,0 %	128	13,8 %
50 à 54 ans	133	13,0 %	101	11,6 %	118	13,5 %	101	10,9 %
55 à 59 ans	92	9,0 %	62	7,1 %	78	8,9 %	75	8,1 %
60 ans ou plus	21	2,0 %	28	3,2 %	18	2,1 %	23	2,5 %
Total	1 026	100,0 %	870	100,0 %	877	100,0 %	928	100,0 %

Tableau 20

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées avec IRR* attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail selon la durée d'indemnisation et l'année de lésion

Durée d'indemnisation	2008		2009		2010		2011	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
14 jours ou moins	247	25,2 %	232	27,7 %	190	22,9 %	230	26,3 %
15 à 30 jours	138	14,1 %	110	13,1 %	114	13,7 %	117	13,4 %
31 à 90 jours	205	20,9 %	194	23,2 %	199	24,0 %	174	19,9 %
91 à 120 jours	54	5,5 %	44	5,3 %	39	4,7 %	51	5,8 %
121 à 180 jours	81	8,3 %	55	6,6 %	72	8,7 %	87	9,9 %
181 à 365 jours	100	10,2 %	79	9,4 %	79	9,5 %	86	9,8 %
Plus de 1 an	155	15,8 %	124	14,8 %	137	16,5 %	131	15,0 %
Total	980	100,0 %	838	100,0 %	830	100,0 %	876	100,0 %

Durée moyenne (en jours)	2008		2009		2010		2011	
	142,3		136,1		147,1		137,4	

Ensemble des lésions	2008		2009		2010		2011	
	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **
Acceptées avec IRR	82 850	1,18 %	70 968	1,18 %	70 020	1,19 %	69 366	1,26 %

* Indemnité de remplacement du revenu.

** (Nombre total des lésions attribuables au stress aigu en milieu de travail / ensemble des lésions) x 100.

Tableau 21

Nombre de lésions acceptées attribuables au STRESS AIGU en milieu de travail
selon les débours en IRR, les frais d'assistance médicale ou de réadaptation et l'année de lésion

Lésions avec IRR

Année de la lésion	Nombre	Débours en IRR	Débours moyens en IRR
2008	980	9 970 625 \$	10 174 \$
2009	838	7 721 301 \$	9 214 \$
2010	830	8 694 371 \$	10 475 \$
2011	876	8 737 343 \$	9 974 \$

Lésions avec frais d'assistance médicale ou de réadaptation

Année de la lésion	Nombre	Total des frais	Frais moyens
2008	977	1 867 861 \$	1 912 \$
2009	826	1 643 994 \$	1 990 \$
2010	828	1 841 911 \$	2 225 \$
2011	888	1 997 680 \$	2 250 \$

**Dossiers pour des lésions attribuables
au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail**

Tableau 22

Nombre et fréquence relative des lésions attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon la décision d'admissibilité et l'année de lésion

Décision d'admissibilité	2008		2009		2010		2011	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Demande acceptée	197	12,2 %	162	10,8 %	150	9,5 %	142	9,0 %
Autre*	1 412	87,8 %	1 338	89,2 %	1 430	90,5 %	1 437	91,0 %
Total	1 609	100,0 %	1 500	100,0 %	1 580	100,0 %	1 579	100,0 %

* Comprend les demandes refusées et les demandes en suspens ou en attente d'une décision.

Note:

- Un stress chronique est un stress qui se poursuit sur une longue période, par exemple le harcèlement au travail, le stress lié à la tâche et à l'organisation du travail, etc.

Tableau 23**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon le genre d'accident ou d'exposition et l'année de lésion**

Genre d'accident ou d'exposition	2008		2009		2010		2011	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Autre stress	40	20,3 %	35	21,6 %	28	18,7 %	36	25,4 %
Exposition à un événement traumatisant	1	0,5 %	1	0,6 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Harcèlement psychologique	69	35,0 %	65	40,1 %	45	30,0 %	41	28,9 %
Harcèlement sexuel	16	8,1 %	8	4,9 %	13	8,7 %	6	4,2 %
Organisation du travail	39	19,8 %	27	16,7 %	30	20,0 %	36	25,4 %
Relations de travail conflictuelles	31	15,7 %	26	16,0 %	34	22,7 %	23	16,2 %
Autres genres	1	0,5 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Total	197	100,0 %	162	100,0 %	150	100,0 %	142	100,0 %

Tableau 24

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon l'agent causant le stress et l'année de lésion

Agent causant le stress	2008		2009		2010		2011	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Client	11	5,6 %	22	13,6 %	9	6,0 %	12	8,5 %
Collègues, ex-collègues	52	26,4 %	32	19,8 %	47	31,3 %	41	28,9 %
Réaction au traumatisme *	2	1,0 %	1	0,6 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Étudiant	9	4,6 %	4	2,5 %	6	4,0 %	4	2,8 %
Groupe de collègues	5	2,5 %	7	4,3 %	5	3,3 %	2	1,4 %
Patient, résident d'établissement de santé	6	3,0 %	4	2,5 %	1	0,7 %	1	0,7 %
Prisonnier	2	1,0 %	2	1,2 %	1	0,7 %	2	1,4 %
Subalterne	4	2,0 %	2	1,2 %	3	2,0 %	0	0,0 %
Supérieur	89	45,2 %	74	45,7 %	66	44,0 %	59	41,5 %
Tiers	17	8,6 %	14	8,6 %	12	8,0 %	21	14,8 %
Total	197	100,0 %	162	100,0 %	150	100,0 %	142	100,0 %

* Réaction consécutive à l'exposition à un événement traumatisant.

Tableau 25**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon la nature de la lésion et l'année de lésion**

Nature de la lésion	2008		2009		2010		2011	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Anxiété, stress, troub. névro., np	35	17,8 %	28	17,3 %	23	15,3 %	19	13,4 %
Choc nerveux (stress post-traumatique)	13	6,6 %	13	8,0 %	10	6,7 %	15	10,6 %
État dépressif	42	21,3 %	22	13,6 %	37	24,7 %	33	23,2 %
Trouble d'adaptation	107	54,3 %	99	61,1 %	80	53,3 %	75	52,8 %
Total	197	100,0 %	162	100,0 %	150	100,0 %	142	100,0 %

Tableau 26

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon la profession et l'année de lésion

Profession	2008		2009		2010		2011	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Agents police, détectives police offic.	2	1,0 %	6	3,7 %	3	2,0 %	7	4,9 %
Autre pers. médical, tech. santé	4	2,0 %	5	3,1 %	5	3,3 %	7	4,9 %
Autre personnel administratif et trav. ass.	11	5,6 %	10	6,2 %	17	11,3 %	12	8,5 %
Autres enseignants et pers. assimilé	13	6,6 %	9	5,6 %	13	8,7 %	11	7,7 %
Autres manutentionnaires, trav. assimilés, nca	1	0,5 %	0	0,0 %	1	0,7 %	2	1,4 %
Autres personnel d'exploitation des transports	1	0,5 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Autres trav. spécialisés serv. protection	0	0,0 %	1	0,6 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Caissiers	3	1,5 %	1	0,6 %	2	1,3 %	1	0,7 %
Camionneurs	2	1,0 %	2	1,2 %	0	0,0 %	1	0,7 %
Conducteurs d'autobus	3	1,5 %	2	1,2 %	2	1,3 %	5	3,5 %
Directeurs, administrateurs et pers. ass.	12	6,1 %	9	5,6 %	12	8,0 %	10	7,0 %
Éducateurs de personnes inadaptées	5	2,5 %	4	2,5 %	1	0,7 %	1	0,7 %
Gardiens et agents de sécurité	5	2,5 %	3	1,9 %	3	2,0 %	2	1,4 %
Infirmiers et pers. spéc. soins infirmiers	13	6,6 %	8	4,9 %	5	3,3 %	5	3,5 %
Manoeuvres manutentionnaires et ta, nca	10	5,1 %	5	3,1 %	7	4,7 %	5	3,5 %
Personnel exploitation métro et tramway	3	1,5 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Trav. spéc. aliments, boissons, serv. conn.	6	3,0 %	6	3,7 %	4	2,7 %	3	2,1 %
Trav. spéc. fabr., montage, réparation	9	4,6 %	5	3,1 %	4	2,7 %	2	1,4 %
Trav. spéc. sciences phys. et sociales	5	2,5 %	5	3,1 %	6	4,0 %	3	2,1 %
Travailleurs du bâtiment	1	0,5 %	4	2,5 %	1	0,7 %	2	1,4 %
Travailleurs industriels de transformation	3	1,5 %	1	0,6 %	4	2,7 %	4	2,8 %
Travailleurs spécialisés dans la vente	7	3,6 %	5	3,1 %	4	2,7 %	4	2,8 %
Usineurs, travailleurs secteurs connexes	1	0,5 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Autres professions	77	39,1 %	71	43,8 %	56	37,3 %	55	38,7 %
Total	197	100,0 %	162	100,0 %	150	100,0 %	142	100,0 %

Tableau 27

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon la direction régionale et l'année de lésion

Direction régionale	2008		2009		2010		2011	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Abitibi-Témiscamingue	3	1,5 %	1	0,6 %	2	1,3 %	3	2,1 %
Bas-Saint-Laurent	4	2,0 %	6	3,7 %	1	0,7 %	3	2,1 %
Capitale-Nationale	13	6,6 %	15	9,3 %	4	2,7 %	9	6,3 %
Chaudière-Appalaches	3	1,5 %	5	3,1 %	6	4,0 %	5	3,5 %
Côte-Nord	2	1,0 %	4	2,5 %	3	2,0 %	4	2,8 %
Estrie	11	5,6 %	6	3,7 %	9	6,0 %	7	4,9 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	3	1,5 %	5	3,1 %	6	4,0 %	4	2,8 %
Île-de-Montréal	36	18,3 %	23	14,2 %	28	18,7 %	25	17,6 %
Lanaudière	18	9,1 %	16	9,9 %	18	12,0 %	14	9,9 %
Laurentides	24	12,2 %	18	11,1 %	18	12,0 %	19	13,4 %
Laval	14	7,1 %	12	7,4 %	8	5,3 %	15	10,6 %
Longueuil	13	6,6 %	11	6,8 %	6	4,0 %	3	2,1 %
Mauricie et Centre-du-Québec	16	8,1 %	11	6,8 %	9	6,0 %	7	4,9 %
Outaouais	17	8,6 %	9	5,6 %	7	4,7 %	8	5,6 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	5	2,5 %	9	5,6 %	4	2,7 %	1	0,7 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	5	2,5 %	4	2,5 %	6	4,0 %	2	1,4 %
Valleyfield	7	3,6 %	4	2,5 %	8	5,3 %	12	8,5 %
Yamaska	3	1,5 %	3	1,9 %	7	4,7 %	1	0,7 %
Total	197	100,0 %	162	100,0 %	150	100,0 %	142	100,0 %

Tableau 28**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon le sexe et l'année de lésion**

Sexe	2008		2009		2010		2011	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Femme	130	66,0 %	106	65,4 %	94	62,7 %	89	62,7 %
Homme	67	34,0 %	56	34,6 %	56	37,3 %	53	37,3 %
Total	197	100,0 %	162	100,0 %	150	100,0 %	142	100,0 %

Tableau 29**Nombre et fréquence relative des lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon l'âge et l'année de lésion**

Âge au moment de la lésion	2008		2009		2010		2011	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Moins de 20 ans	1	0,5 %	0	0,0 %	0	0,0 %	2	1,4 %
20 à 24 ans	12	6,1 %	4	2,5 %	4	2,7 %	4	2,8 %
25 à 29 ans	21	10,7 %	15	9,3 %	10	6,7 %	12	8,5 %
30 à 34 ans	21	10,7 %	31	19,1 %	17	11,3 %	11	7,7 %
35 à 39 ans	31	15,7 %	21	13,0 %	19	12,7 %	22	15,5 %
40 à 44 ans	37	18,8 %	24	14,8 %	30	20,0 %	24	16,9 %
45 à 49 ans	32	16,2 %	33	20,4 %	30	20,0 %	28	19,7 %
50 à 54 ans	26	13,2 %	18	11,1 %	20	13,3 %	19	13,4 %
55 à 59 ans	12	6,1 %	13	8,0 %	13	8,7 %	14	9,9 %
60 ans ou plus	4	2,0 %	3	1,9 %	7	4,7 %	6	4,2 %
Total	197	100,0 %	162	100,0 %	150	100,0 %	142	100,0 %

Tableau 30

Nombre et fréquence relative des lésions acceptées avec IRR* attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon la durée d'indemnisation et l'année de lésion

Durée d'indemnisation	2008		2009		2010		2011	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
14 jours ou moins	14	7,3 %	10	6,3 %	10	6,8 %	10	7,1 %
15 à 30 jours	10	5,2 %	6	3,8 %	5	3,4 %	10	7,1 %
31 à 90 jours	36	18,7 %	33	20,8 %	27	18,4 %	27	19,3 %
91 à 120 jours	12	6,2 %	12	7,5 %	9	6,1 %	10	7,1 %
121 à 180 jours	16	8,3 %	13	8,2 %	17	11,6 %	19	13,6 %
181 à 365 jours	42	21,8 %	25	15,7 %	28	19,0 %	23	16,4 %
Plus de 1 an	63	32,6 %	60	37,7 %	51	34,7 %	41	29,3 %
Total	193	100,0 %	159	100,0 %	147	100,0 %	140	100,0 %

Durée moyenne (en jours)	2008		2009		2010		2011	
	262,5		271,6		271,3		238,9	

Ensemble des lésions	2008		2009		2010		2011	
	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **	Nombre	Ratio **
Acceptées avec IRR	82 850	0,23 %	70 968	0,22 %	70 020	0,21 %	69 366	0,20 %

* Indemnité de remplacement du revenu.

** (Nombre total des lésions attribuables au stress chronique en milieu de travail / ensemble des lésions) x 100.

Tableau 31

Nombre de lésions acceptées attribuables au STRESS CHRONIQUE en milieu de travail selon les débours en IRR, les frais d'assistance médicale ou de réadaptation et l'année de lésion

Lésions avec IRR

Année de la lésion	Nombre	Débours en IRR	Débours moyens en IRR
2008	193	3 965 606 \$	20 547 \$
2009	159	3 283 360 \$	20 650 \$
2010	147	3 318 595 \$	22 575 \$
2011	140	2 747 223 \$	19 623 \$

Lésions avec frais d'assistance médicale ou de réadaptation

Année de la lésion	Nombre	Total des frais	Frais moyens
2008	189	420 636 \$	2 226 \$
2009	146	324 286 \$	2 221 \$
2010	145	408 357 \$	2 816 \$
2011	133	272 775 \$	2 051 \$

6. Annexe

Sélection des données selon la nature de la lésion, le siège de la lésion et le code de lésion psychique correspondant au regroupement selon le type de stress

A) Stress aigu

Sélectionner la nature de la lésion selon les codes suivants :

52100 - Anxiété, stress, troubles névrotiques, troubles d'anxiété, angoisse situationnelle, non précisés

52110 - Choc nerveux (stress post-traumatique)

52191 - État dépressif (dépression, réaction ou syndrome anxio-dépressif)

52192 - Burn out (syndrome d'épuisement professionnel)

52193 - Trouble d'adaptation

et sélectionner le siège de la lésion selon les codes suivants :

50006 - Système nerveux (ex : chocs nerveux, dépression)

80000 - Sièges multiples

et sélectionner le code de lésion psychique = 'A'

B) Stress chronique

Sélectionner la nature de la lésion selon les codes suivants :

52100 - Anxiété, stress, troubles névrotiques, troubles d'anxiété, angoisse situationnelle, non précisés

52110 - Choc nerveux (stress post-traumatique)

52191 - État dépressif (dépression, réaction ou syndrome anxio-dépressif)

52192 - Burn out (syndrome d'épuisement professionnel)
52193 - Trouble d'adaptation

et sélectionner le siège de la lésion selon les codes suivants :

50006 - Système nerveux (ex : chocs nerveux, dépression)
80000 - Sièges multiples

et sélectionner le code de lésion psychique = 'C'

C) Stress indéterminé

Sélectionner la nature de la lésion selon les codes suivants :

52100 - Anxiété, stress, troubles névrotiques, troubles d'anxiété, angoisse situationnelle, non précisés
52110 - Choc nerveux (stress post-traumatique)
52191 - État dépressif (dépression, réaction ou syndrome anxio-dépressif)
52192 - Burn out (syndrome d'épuisement professionnel)
52193 - Trouble d'adaptation

et sélectionner le siège de la lésion selon les codes suivants :

50006 - Système nerveux (ex : chocs nerveux, dépression)
80000 - Sièges multiples

et sélectionner le code de lésion psychique différent de 'A' et 'C'

Pour joindre la CSST, un seul numéro : 1 866 302-CSST (2778)

**ABITIBI-
TÉMISCAMINGUE**

33, rue Gamble O.
Rouyn-Noranda
(Québec) J9X 2R3
Télec. : 819 762-9325

2^e étage
1185, rue Germain
Val-d'Or
(Québec) J9P 6B1
Télec. : 819 874-2522

BAS-SAINT-LAURENT

180, rue des Gouverneurs
Case postale 2180
Rimouski
(Québec) G5L 7P3
Télec. : 418 725-6237

CAPITALE-NATIONALE

425, rue du Pont
Case postale 4900
Succ. Terminus
Québec
(Québec) G1K 7S6
Télec. : 418 266-4015

CHAUDIÈRE-

APPALACHES

835, rue de la Concorde
Lévis
(Québec) G6W 7P7
Télec. : 418 839-2498

CÔTE-NORD

Bureau 236
700, boul. Laure
Sept-Îles
(Québec) G4R 1Y1
Télec. : 418 964-3959

235, boul. La Salle
Baie-Comeau
(Québec) G4Z 2Z4
Télec. : 418 294-7325

ESTRIE

Place Jacques-Cartier
Bureau 204
1650, rue King O.
Sherbrooke
(Québec) J1J 2C3
Télec. : 819 821-6116

**GASPÉSIE-ÎLES-
DE-LA-MADELEINE**

163, boul. de Gaspé
Gaspé
(Québec) G4X 2V1
Télec. : 418 368-7855

200, boul. Perron O.
New Richmond
(Québec) G0C 2B0
Télec. : 418 392-5406

ÎLE-DE-MONTRÉAL

1, complexe Desjardins
Tour Sud, 31^e étage
Case postale 3
Succ. Place-Desjardins
Montréal
(Québec) H5B 1H1
Télec. : 514 906-3200

LANAUDIÈRE

432, rue De Lanaudière
Case postale 550
Joliette
(Québec) J6E 7N2
Télec. : 450 756-6832

LAURENTIDES

6^e étage
85, rue De Martigny O.
Saint-Jérôme
(Québec) J7Y 3R8
Télec. : 450 432-1765

LAVAL

1700, boul. Laval
Laval
(Québec) H7S 2G6
Télec. : 450 668-1174

LONGUEUIL

25, boul. La Fayette
Longueuil
(Québec) J4K 5B7
Télec. : 450 442-6373

**MAURICIE ET
CENTRE-DU-QUÉBEC**

Bureau 200
1055, boul. des Forges
Trois-Rivières
(Québec) G8Z 4J9
Télec. : 819 372-3286

OUTAOUAIS

15, rue Gamelin
Case postale 1454
Gatineau
(Québec) J8X 3Y3
Télec. : 819 778-8699

**SAGUENAY-
LAC-SAINT-JEAN**

Place du Fjord
901, boul. Talbot
Case postale 5400
Saguenay
(Québec) G7H 6P8
Télec. : 418 545-3543

Complexe du Parc
6^e étage
1209, boul. du Sacré-Cœur
Case postale 47
Saint-Félicien
(Québec) G8K 2P8
Télec. : 418 679-5931

**SAINT-JEAN-SUR-
RICHELIEU**

145, boul. Saint-Joseph
Case postale 100
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J3B 6Z1
Télec. : 450 359-1307

VALLEYFIELD

9, rue Nicholson
Salaberry-de-Valleyfield
(Québec) J6T 4M4
Télec. : 450 377-8228

YAMASKA

2710, rue Bachand
Saint-Hyacinthe
(Québec) J2S 8B6
Télec. : 450 773-8126

Bureau 102
26, place
Charles-De Montmagny
Sorel-Tracy
(Québec) J3P 7E3
Télec. : 450 746-1036

Pour obtenir la liste de nos coordonnées la plus à jour,
consultez notre site Web au :

www.csst.qc.ca/nous_joindre